

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 191 Subventions (3.500 euros), au titre de la jeunesse, aux associations Ateliers Arc en Ciel 12 et Une Goutte d'Organisation Productions (12^e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de deux subventions à deux associations du 12^e (Ateliers Arc En Ciel 12 et Une Goutte d'Organisation Productions - UGOP) ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du 18 juin 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Ateliers Arc En Ciel 12 (8564 / 2018_03992) 36, allée Vivaldi (12^e), pour son projet « Ateliers d'expression artistique pour adolescents et jeunes adultes ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Une Goutte d'Organisation Productions (17407 / 2018_06041) 10, rue des Gardes (18^e) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant total de 3.500 euros sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO